

████████████████████ Québec (Québec) G1C 0N8

Référence n° 11254-3440



Table des matières

1	EXIGENCES GÉNÉRALES	4
1.1	Sommaire des travaux	4
1.2	Calendrier des travaux.....	4
1.3	Aménagement du chantier	4
1.4	Énergie électrique temporaire	4
1.5	Matériaux et équipement.....	5
1.6	Nettoyage	5
1.7	Réunions de chantier	5
1.8	Codes et règlements.....	5
1.9	Protection temporaire	5
1.10	Installations sanitaires	5
2	DEVIS TECHNIQUE	6
5	Point # 5 Joints de mortier autour des portes patios.....	6
5.1	Portée des travaux	6
	Sans objet	6
5.2	Conditions existantes.....	6
5.3	Correctifs	6
	Installer un scellant au pourtour des portes-patios aux unités : 102-103-201-203-302-303.....	6
5.4	Finition	6
5.5	Services.....	6
8	Point # 8 Garde-corps Extérieurs	6
8.1	Portée des travaux	6
	La peinture est endommagée sur certain garde-corps des balcons	6
8.2	Conditions existantes.....	6
8.3	Correctifs	6



Cahier des charges particulières

Dossier de réclamation GCR **11254** _01/05/2024

Appliquer la peinture de correction sur les endroits endommagé (voir photo)	6
Les unités concernées sont : 101-102-103-104-201-202-203-204-302-303-304-403	6
8.4 Finition	6
8.5 Services	6
9 Point # 9 Cadrages des portes et fenêtres	6
9.1 Portée des travaux	7
Cadrage des porte et fenêtres taché par du mortier	7
9.2 Conditions existantes	7
9.3 Correctifs	7
Nettoyer les cadrages pour l'application de la peinture de correction	7
Appliquer la peinture de correction sur les endroits endommagé	7
Les unités concernées sont :	7
Pour les cadrages de fenêtres : 101-102-103-201-302-304-401-403	7
Pour les portes patios : 102-202-302	7
9.4 Finition	7
9.5 Services	7

1 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

Reference au point 1 de la décision de l'administrateur du 10/09/2022

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Jalon 1 : Aviser le représentant désigné de GCR au moins 24 heures à l'avance pour la vérification la date des travaux
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

1.3 Aménagement du chantier

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Prévoir un conteneur pour la disposition des rebuts de démolition.

Le conteneur devra être localisé dans la rue devant la maison.

Le cas échéant, l'entrepreneur obtiendra et assumera le coût de location des trottoirs et des voies publiques et en assurera la protection.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 Énergie électrique temporaire

L'entrepreneur fournira et assumera les frais associés à l'alimentation temporaire en courant électrique nécessaire à l'éclairage et au fonctionnement des outils en cours de travaux.

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR ou avec le BEN.

1.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

1.7 Réunions de chantier

Si nécessaire, GCR convoquera une réunion de démarrage avant la mobilisation ainsi que d'autres réunions au besoin.

1.8 Codes et règlements

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec 2010, aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Québec soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

1.9 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

1.10 Installations sanitaires

Prévoir les installations sanitaires temporaires requises.

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

2 DEVIS TECHNIQUE

5 Point # 5 Joints de mortier autour des portes patios

- 5.1 Portée des travaux
Sans objet
- 5.2 Conditions existantes
Sans objet
- 5.3 Correctifs
Installer un scellant au pourtour des portes-patios aux unités : **102-103-201-203-302-303**
- 5.4 Finition
Sans objet
- 5.5 Services
Sans-objet

8 Point # 8 Garde-corps Extérieurs

- 8.1 Portée des travaux
La peinture est endommagée sur certain garde-corps des balcons
- 8.2 Conditions existantes
Sans objet
- 8.3 Correctifs
Appliquer la peinture de correction sur les endroits endommagé (voir photo)

Les unités concernées sont : **101-102-103-104-201-202-203-204-302-303-304-403**
- 8.4 Finition
Sans objet
- 8.5 Services
Sans-objet

9 Point # 9 Cadrages des portes et fenêtres

9.1 Portée des travaux
Cadrage des porte et fenêtres taché par du mortier

9.2 Conditions existantes
Sans objet

9.3 Correctifs

Nettoyer les cadrages pour l'application de la peinture de correction
Appliquer la peinture de correction sur les endroits endommagé

Les unités concernées sont :

Pour les cadrages de fenêtres : **101-102-103-201-302-304-401-403**

Pour les portes patios : **102-202-302**

9.4 Finition
Sans objet

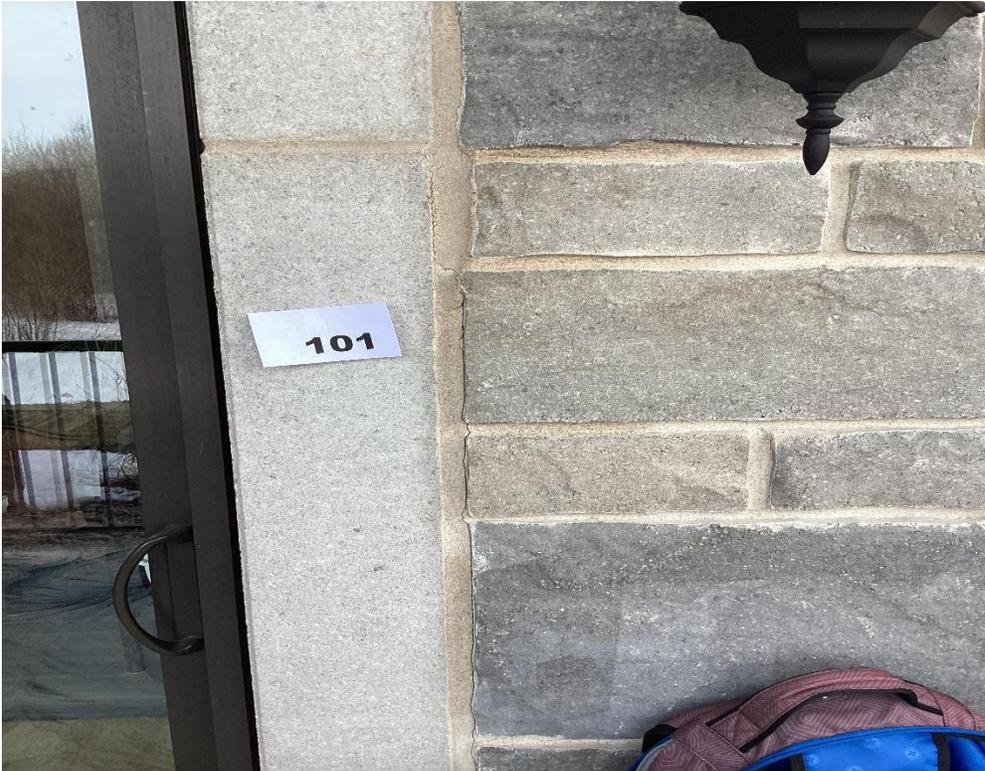
9.5 Services
Sans-objet

Photos en annexe

FIN DU DOCUMENT

Projet # 11254 Point # 5 décisions de l'administrateur

Joint de mortier Pourtour porte patio (102-103-201-203-302-303)



Projet # 11254 Point # 8 décisions de l'administrateur

Garde-corps Extérieur (101-102-103-104-201-202-203-204-302-303-304-403)



Projet # 11254 Point # 9 décisions de l'administrateur

Cadrage des portes et fenêtres

-Fenêtres (101-102-103-201-302-304-401-403)

-Porte patio (102-202-302)

